

2025

# Rapport Budget Primitif



CCAS DE BEAUGENCY



## Table des matières

Préambule.....	2
I : SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	3
1. Analyse du chapitre 011 :.....	3
2. Analyse du chapitre 012 :.....	4
3. Analyse du chapitre 65 et 68 :.....	5
B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
Analyse des recettes de fonctionnement :.....	6
II : SECTION INVESTISSEMENT.....	7
A) DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8
Analyse des dépenses d'investissement :.....	8
B) RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	9
Analyse des recettes d'investissement :.....	9
Conclusion :.....	9

## Préambule

Conformément à la législation, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 18 novembre 2024.

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

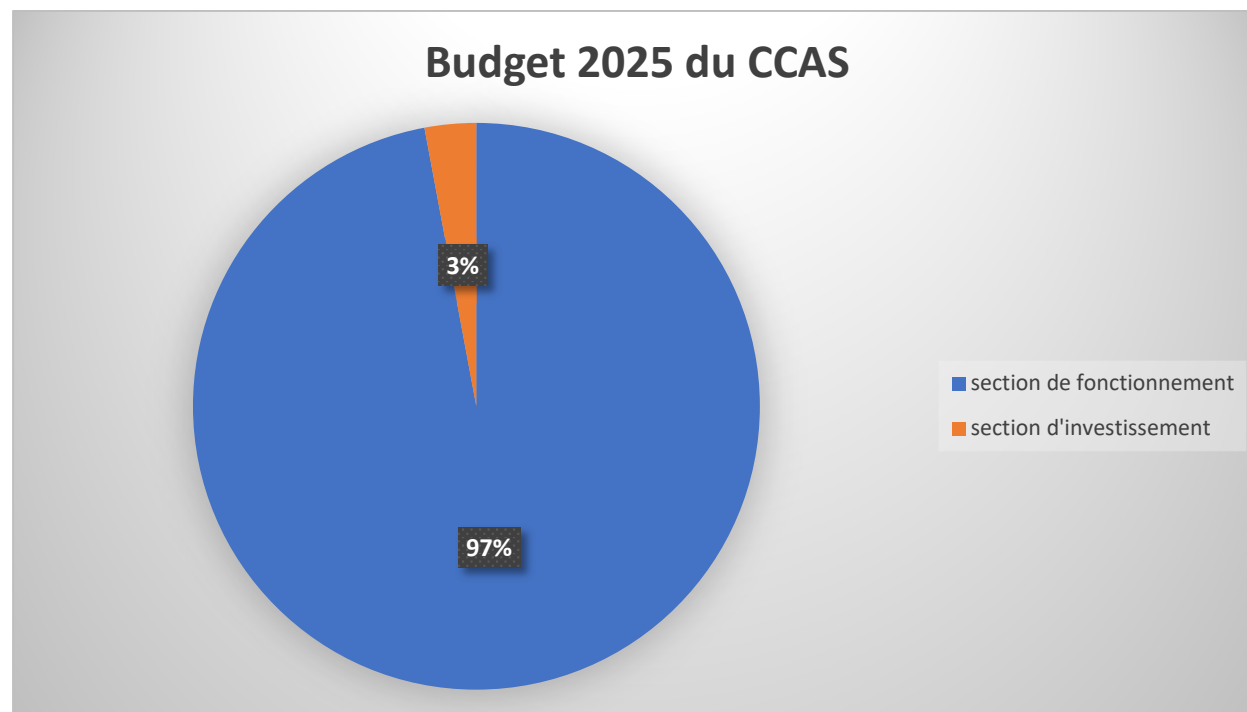
Ce budget, bâti sur la base de données connues au jour de son adoption, ou simulations faites sur les ressources et dotations que le CCAS percevrait en 2025, compte-tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2025 (non votée à ce jour), pourra être complété par des décisions budgétaires modificatives afin de mettre en œuvre les politiques publiques ultérieurement définies.

Les objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 18 novembre 2024 se traduisent dans la construction du Budget Primitif de 2025, à savoir :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Réflexion sur quelques investissements, l'Agora étant récent
- Réalisation et aménagement d'une cuisine pour le labo de possibles

Le budget principal 2025 s'élève à 413 335€ et se répartit entre :

- La section de fonctionnement pour 401 185 €
- La section d'investissement pour 12 150 €



Chapitres	Dépenses	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
<b>O23</b>	Virement à la section de fonctionnement	4 300 €	4 350 €
<b>O11</b>	Charges à caractère général	16 770 €	17 550 €
<b>O12</b>	Charges de personnel	353 700 €	355 620 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	18 362 €	18 365 €
<b>O42</b>	Dotations aux amortissements	5 150 €	5 300 €
<b>TOTAL</b>		<b>398 282 €</b>	<b>401 185 €</b>
Chapitres	Recettes	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
<b>O13</b>	Remboursements charges de personnel	1 000 €	1 000 €
<b>70</b>	Ventes de produits fabriqués et prestations de service	12 900 €	11 500 €
<b>74</b>	Dotations, subventions et participations	384 382 €	388 685 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>398 282 €</b>	<b>401 185 €</b>

## A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## 1. Analyse du chapitre 011 :

60622	CARBURANTS	600,00	600,00	600	0%
60623	ALIMENTATION	600,00	1 600,00	600	0%
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 000,00	2 000,00	2 000	0%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	6 000,00	11 000,00	6 000	0%
6156	MAINTENANCE	2 800,00	2 800,00	2 950	5%
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000,00	8 610,82	2 000	0%
6232	FETES ET CEREMONIES	500,00	500,00	500	0%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	1 000,00	3 000,00	1 500	50%
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	120,00	120,00	250	108%
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	300,00	300,00	300	0%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500,00	500,00	500	0%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	350,00	350,00	350	0%
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>16 770,00</b>	<b>31 380,82</b>	<b>17 550</b>	<b>5%</b>

## L'analyse du chapitre 011 :

Le budget 2025 pour le chapitre 011 est en évolution de 5 % sur celui de 2024. La principale augmentation est sur le compte 6247 (transport collectif). Ce montant correspond au transport des personnes de Lour Picou pour le repas de l'âge d'or.

Le compte 611 correspond aux dépenses pour le délégué à la protection des données, la convention avec contrat pour le parapheur électronique. Nous y ajoutons aussi un montant de 1 700 € pour financer des projets de la prévention.

En dehors de cette augmentation, les crédits sont sensiblement les mêmes.

Des dépenses sur le chapitre 011 maîtrisées et qui demeurent très faibles malgré les nombreuses activités du centre social.

### 023 et 022

Avec le passage à la M57, il n'y a plus de dépenses imprévues et il sera inscrit 4 300 € sur le 023 virement vers la section d'investissement afin d'équilibrer celle-ci.

#### 2. Analyse du chapitre 012 :

Nature	Libellé	BP 2024	BTOTAL	BP 2025	Évolution en %
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	100 000,00	100 000,00	65 000	-35%
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	4 000,00	4 000,00	4 000	0%
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	700,00	700,00	850	21%
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	2 700,00	2 700,00	3 600	33%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	110 000,00	130 000,00	109 000	-1%
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	2 400,00	2 400,00	2 400	0%
64118	AUTRES INDEMNITES	18 300,00	18 300,00	21 000	15%
64131	REMUNERATIONS	33 000,00	33 000,00	60 000	82%
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	0,00	0,00	800	
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	24 800,00	24 800,00	33 500	35%
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	35 300,00	35 300,00	38 600	9%
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 300,00	1 300,00	2 300	77%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	17 000,00	17 000,00	11 000	-35%
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	550,00	550,00	0	-100%
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	3 200,00	3 200,00	3 000	-6%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	450,00	450,00	570	27%
<b>Total Chapitre 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>353 700,00</b>	<b>373 700,00</b>	<b>355 620</b>	<b>1%</b>

**Pour l'année 2025, le budget sera de 355 620 € soit une augmentation de 1 % par rapport au budget 2024.**

Le compte 6215 sera en diminution. Pour rappel, il correspond aux remboursements des mises à disposition du personnel par la ville et prend en compte la revalorisation du point d'indice et les éventuels avancements. Sur 2025, le salaire du travailleur social sera sur le compte 64131 (contractuels) car le poste est basculé sur le tableau des effectifs du CCAS.

La répartition sur le compte 6215 est la suivante :

- une partie (25 %) du salaire de l'assistante de direction et du directeur de pôle eux-mêmes rattachés à la Ville.
- Le coût des services support de la Ville (Finances, Archives, informatique, Communication, Ressources Humaines et administration générale) pour les travaux réalisés pour le CCAS.

Ainsi, le montant global au budget primitif 2025 sera de 65 000 €.

Le compte 6218 correspond aux intervenants dans le cadre des activités du service retraités.

Le compte 64111 rémunération principale est identique à l'année 2024.

Les comptes 64112 et 64118 qui correspondent aux primes et régimes indemnitaires des titulaires seront de 2 400 € et 21 000 €.

Le compte 64131 (contractuels) sera sur 2025 de 60 000 € et correspond au salaire du travailleur social contractuel présent au sein du labo des possibles et au travailleur social sur le CCAS ainsi qu'à l'intervenant gym pour les retraités.

Les comptes relatifs aux charges sont en augmentation lorsqu'ils concernent les contractuels puisqu'il y aura deux agents sur 2025.

Le compte 6455 correspond à la cotisation de l'assurance statutaire, responsabilité civile, arrêts de travail... et il sera inscrit un montant de 11 000 €.

3. Analyse du chapitre 65 et 68 :

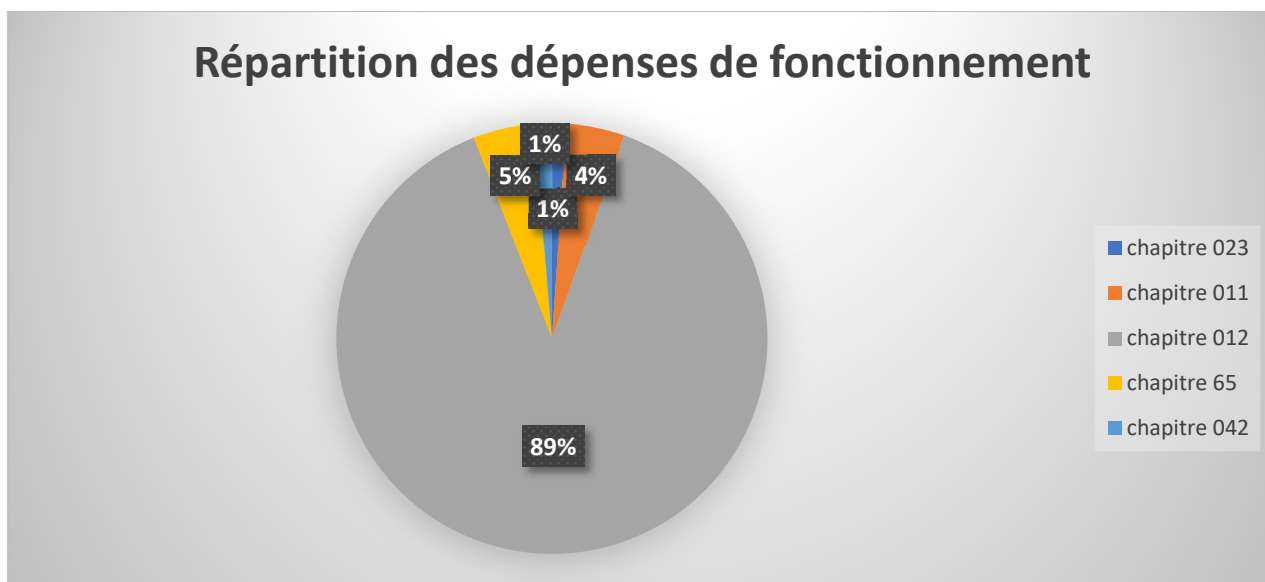
6512	DROITS D'UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE				
6562	AU TITRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	10 000,00	15 000,00	11 600	0%
6573	SUBV.DE FONCT AUX ORGANISMES PUBLICS				
65733	DEPARTEMENTS	4 600,00	4 600,00	3 000	0%
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 760,00	3 760,00	3 760	0%
65888	AUTRES	2,00	2,00	5	150%

Les aides (6562) sont maintenues à hauteur de 11 600 € ce qui représentent les différentes aides sollicitées par les administrés (énergie, permis jeune, restauration...).

Sur l'exercice 2025, il y aura sur le compte 6573 (subventions de fonctionnement aux organismes publics) l'adhésion auprès du FUL pour le Conseil Départemental (3 000 €) et la Mission Locale (3 760 €). Ces montants demeurent identiques à l'exercice précédent soit 8 360 €.

L'amortissement du matériel informatique, la réalisation de la cuisine viendront dorénavant depuis le passage à la M57, impacter sur l'année en cours ce compte selon la méthode du prorata temporis. Le montant prévu sur 2025 sera de 5 300 €.

	BP 2024	BP 2025	Evolution
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>398 282</b>	<b>401 185</b>	<b>1 %</b>



## B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé	BP 2024	BTOTAL	BP 2025	Évolution en %
OO2	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		39 610,82		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	0,00	0,00	0	
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	1 000,00	1 000,00	1 000	0%
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES	11 500,00	11 500,00	10 000	-13%
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET	1 400,00	1 400,00	1 500	7%
7473	DEPARTEMENTS	20 000,00	20 000,00	20 000	0%
7474	COMMUNES	274 382,00	274 382,00	278 685	2%
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATION	90 000,00	90 000,00	90 000	0%
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>398 282,00</b>	<b>437 892,82</b>	<b>401 185</b>	<b>1%</b>

Analyse des recettes de fonctionnement :

Cette section est essentiellement alimentée par la subvention d'équilibre versée par la ville et par la CAF.

Le compte 6419 remboursement sur rémunération du personnel ne sera pas provisionné car nous espérons que nos agents seront de retour en début d'année. Si toutefois des arrêts se font sur 2025, cela permettra en fin d'année d'ajuster la subvention de la ville.

Sur le compte 6459 correspondant à la compensation du supplément familial, la somme sera maintenue à 1 000 €.

Le compte 70872 correspond aux remboursements de la résidence autonomie (contrat Sofaxis et CNAS) et estimé à 10 000 €.

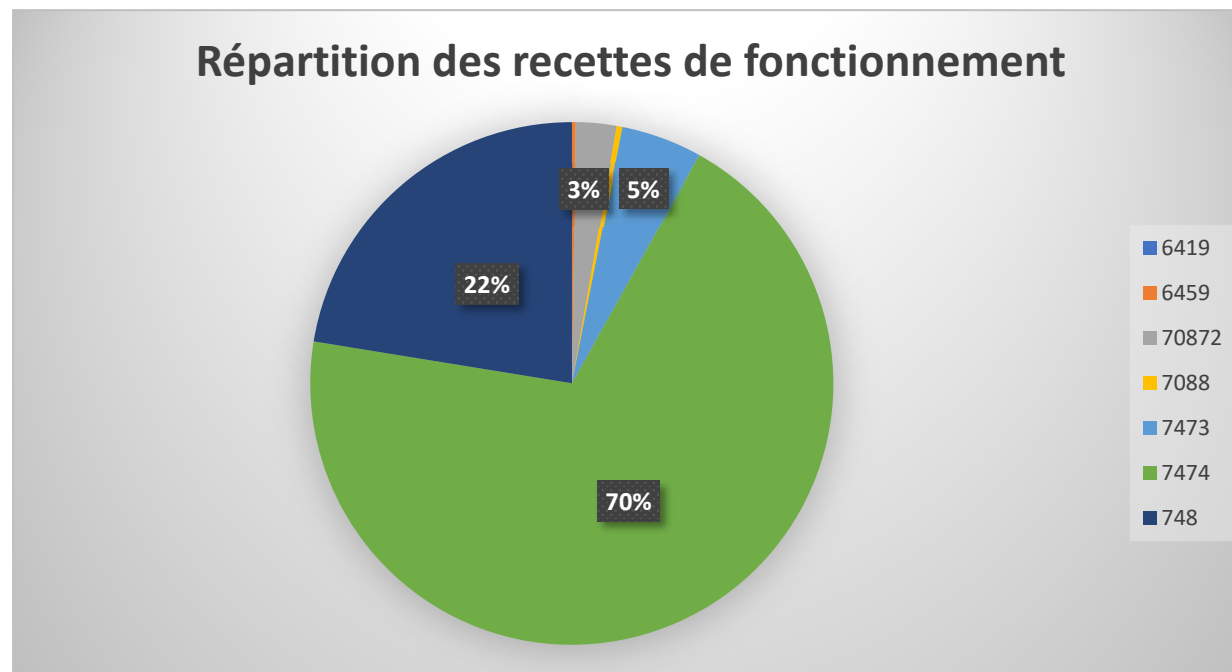
Le compte 7088 correspond à une estimation des recettes des ateliers du service retraités pour un montant de 1 500 €.

Le compte 7473 correspond au suivi des situations RSA et devrait enregistrer une recette de 20 000 € par le conventionnement de dossiers supplémentaires répartis sur nos deux travailleurs sociaux. Cependant, au regard de la méthode de calcul pour le remboursement du Conseil Départemental, il est prudent de n'inscrire que 20 000 €. La recette devrait être théoriquement supérieure.

Le compte 7474 correspond à la subvention de la commune et sera en légère augmentation de 2 % soit un montant de 278 685 €. Cela reste plutôt un signe encourageant.

Enfin, la subvention de la CAF sur le compte 748 sera de 90 000 € pour le centre social.

Ainsi, les recettes pour 2025 seraient de 401 185 €.

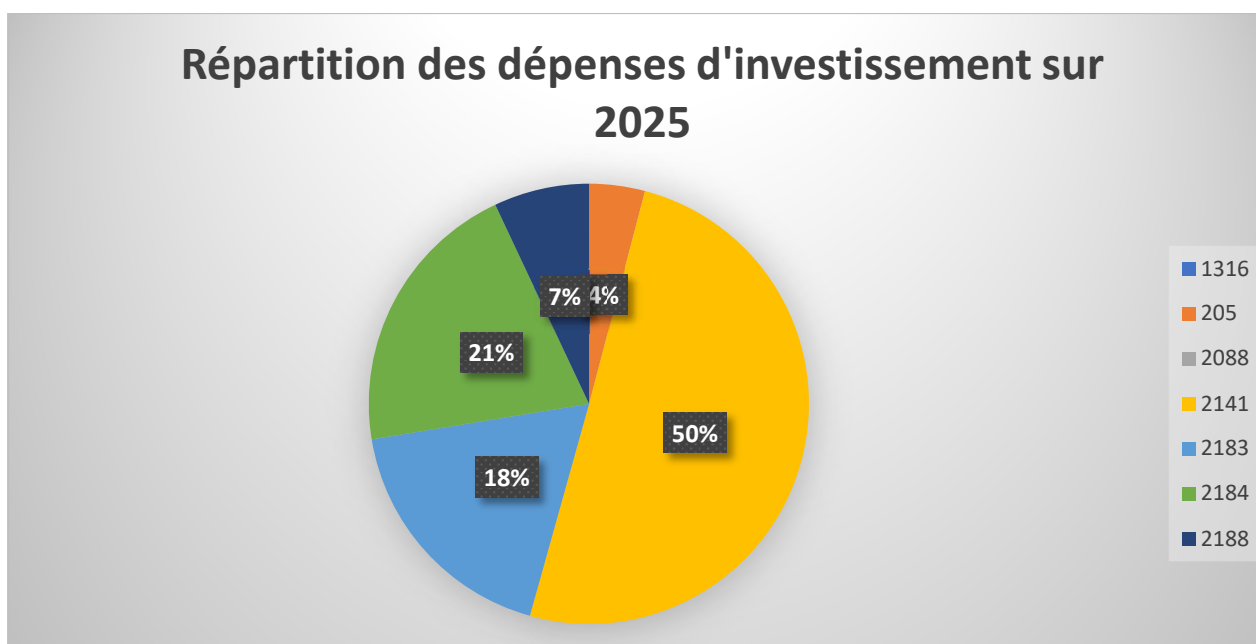


## II : SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	CHAPITRES		Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 €	500 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 450 €	11 650 €
	<b>TOTAL</b>		<b>11 950 €</b>	<b>12 150 €</b>
RECETTES	CHAPITRES		Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
	O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 300 €	4 350 €
	10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES		
	13	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 500 €	2 500 €
	O40	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	5 150 €	5 300 €
	<b>TOTAL</b>		<b>11 950 €</b>	<b>12 150 €</b>

Nature	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BTOTAL	BP 2025	Évolution en %
	Libellé					
OO1	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			4 023,01		
1316	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBICS LOCAUX					
205	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES,		500,00	500,00	500	0%
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	1 461,24		
2141	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENTS PUBLICS		6 100,00	6 100,00	6 100	0%
2183	MATERIEL INFORMATIQUE		2 000,00	2 000,00	2 200	10%
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER		2 500,00	2 500,00	2 500	0%
2188	AUTRES		850,00	923,98	850	0%
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>11 950,00</b>	<b>17 508,23</b>	<b>12 150</b>	<b>2%</b>

Analyse des dépenses d'investissement :



Le budget d'investissement au niveau du CCAS est faible, il comporte le renouvellement du parc informatique avec les licences au 205, les PC au 2183.

Sur 2025, pour financer les mesures d'investissement liées à l'aménagement de la cuisine au labo des possibles, il sera prévu d'inscrire sur le budget 2025 un montant total de 9 450 € :

- 6 100 € pour les travaux au compte 2141
- 2 500€ pour le mobilier de la cuisine au compte 2184
- 850 € sur le compte 6188 pour les appareils électroménagers.

L'aménagement de la cuisine est prévu afin de répondre à des problématiques d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité. L'objectif du projet étant de supprimer une cloison existante pour agrandir l'espace et intégrer du matériel adapté aux différentes typologies de public accueillies.

**Le total du budget d'investissement en dépenses sera sur 2025 de 12 150 €.**

Nature	RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BTOTAL	BP 2025	Évolution en %
	Libellé					
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT		4 300,00	4 300,00	4 350	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		0,00	5 558,23		
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		2 500,00	2 500,00	2 500	
2805	CONCES. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DRO		550,00	550,00	550	0%
28088						
28141	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI-BATIMENTS PUBLICS		250,00	250,00	300	20%
28183	MATERIEL INFORMATIQUE		3 500,00	3 500,00	3 500	0%
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER		450,00	450,00	500	11%
28188	AUTRES		400,00	400,00	450	13%
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>11 950,00</b>	<b>17 508,23</b>	<b>12 150</b>	<b>2%</b>

#### Analyse des recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'articulent autour du compte 021 qui est le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section investissement.

Ensuite, les comptes 28... correspondent aux amortissements et représenteront sur 2025 une estimation de 5 300 €. Pour rappel, sur 2025 avec le passage à la nomenclature M57, les amortissements se feront au prorata temporis.

Sur 2025, il sera inscrit sur le compte 1321 une somme de 2 500 € correspondant à une subvention de la CAF pour l'aménagement de la cuisine.

**Ainsi, les recettes d'investissement s'élèveront pour 2025 à 12 150 €.**

#### Conclusion :

L'examen des financements d'un CCAS montre à l'évidence que bien qu'autonome juridiquement, il dépend étroitement de la commune dont il constitue l'outil social. Il vote son budget mais ce dernier est fortement tributaire de la subvention communale.

Les dépenses sont très minimes notamment sur le chapitre 011 et ce, nonobstant la présence d'un centre social. Il faut saluer la démarche mise en œuvre qui met en avant la récupération et le partage.

A ce jour, les services proposés aux usagers sont gratuits, la seule contribution encaissée concerne les participations des retraités aux ateliers mais cela ne représente qu'une petite participation.

Sur 2025, le budget connaîtra une augmentation de 1%.

La subvention de la ville sera en augmentation de 2%

Sur 2025, le travailleur social sera de nouveau sur le tableau des effectifs du CCAS. Il n'y aura pas de changement au sein du personnel.

On remarque que les deux subventions les plus importantes sont celles émanant de la Ville et de la CAF.

Les marges de manœuvre pour réaliser des économies demeurent très faibles.

Nous constatons que les demandes de soutiens financiers augmentent au niveau du montant financier sollicité et très souvent pour des factures d'énergie. Nous pouvons nous féliciter du travail partenarial fort qui se fait avec la commission permanente et le soutien financier en complément du CCAS de la part du secours populaire et du secours catholique.